

**PROCÈS-VERBAL – RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 19 NOVEMBRE 2010**

Conseil Municipal du
<b>19 novembre 2010</b>

L'an deux mil dix, le dix-neuf novembre, le Conseil Municipal de la Commune de BEUSTE dûment convoqué le quinze novembre deux mil dix, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur VIGNAU Alain, Maire de BEUSTE.

Convocation du
<b>15 novembre 2010</b>

**PRÉSENTS:** VIGNAU Alain, CAPDEVIELLE-HOUNIEU Patricia, MULÉ-BERTRANINE Jean-Claude, BERTHOUMIEU Valérie, LASSALLE Roger, ABADIE Jean-Pierre, BIRABEN Joseph, BIRABEN Pierre, CENDRÈS Monique, DOASSANS-CARRÈRE Philippe.

Nombre de conseillers
-----------------------

<b>En exercice : 15</b>
<b>Présents : 10</b>
<b>Votants : 14</b>

**ABSENTS-EXCUSÉS :** BERGERET Charles, BUONO-MAHIEUX Virginie, CASSOU Valérie, LAHORE Alexandre, MAGENDIE Béatrix.

**PROCURATIONS :** BERGERET Charles donne procuration à CAPDEVIELLE-HOUNIEU Patricia,  
CASSOU Valérie donne procuration à VIGNAU Alain,  
LAHORE Alexandre donne procuration à MULÉ-BERTRANINE Jean-Claude,  
MAGENDIE Béatrix donne procuration à CENDRÈS Monique.

**SECRETAIRE DE SÉANCE :** CAPDEVIELLE-HOUNIEU Patricia.

Le quorum étant atteint pour permettre à l'assemblée de délibérer valablement, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures 30.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal du Conseil Municipal du 08 octobre 2010 et le soumet à l'approbation de l'Assemblée.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Vote : Pour : 14 / Contre : 0 / Abstention : 0

**Ordre du jour :**

- **Travaux d'entretien de voirie « Route de BEUSTE à GOMER et LUCGARIER » : résultat de l'appel d'offres et choix de l'Entreprise,**
- **Personnel communal : renouvellement Contrat à Durée Déterminée,**
- **Point sur les finances de la Commune,**
- **Subvention Téléthon,**
- **Compte rendu des commissions communales et intercommunales,**
- **Vente coupe de bois,**
- **Calendrier des manifestations : fin 2010 et début 2011,**
- **Questions diverses.**

**1- TRAVAUX D'ENTRETIEN DE VOIRIE « ROUTE DE BEUSTE À GOMER ET LUCGARIER » : RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRES ET CHOIX DE L'ENTREPRISE.**

Monsieur le Maire rappelle l'étude réalisée par la DDTM pour les travaux de réfection de la Route BEUSTE-LUCGARIER.

- Tranche ferme : travaux d'assainissement pluvial par pose d'éléments busés (200m), réfection fossés et accotements (500m), pose de bordures T2 (200m).
- Tranche conditionnelle : réfection couche de roulement en béton bitumineux (9 500 m2).

L'appel d'offres a été lancé. Six entreprises ont répondu. L'ouverture des plis a eu lieu à la Mairie le 9 novembre 2010 à 16 h.

L'analyse des offres effectuée en présence de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) est la suivante :

ENTREPRISE	MONTANT HT TRANCHE FERME	MONTANT HT TRANCHE CONDITIONNELLE	MONTANT HT TRANCHES FERME ET CONDITIONNELLE
SACER	23.352,50 €	107.183,00 €	132.535,50 €
LAPEDAGNE	19.800,00 €	90.060,00 €	109.860,00 €
COLAS	28.521,00 €	92.668,00 €	121.189,00 €
A3TP	24.120,00 €	111.275,00 €	135.395,00 €
SOGEBA	29.368,00 €	163.303,00 €	192.671,00 €
EUROVIA	22.816,00 €	92.161,00 €	114.977,00 €

Les critères d'attribution du Marché ont été les suivants :

- Prix, prestations : 70 %,
- Valeur technique (mode opératoire-mémoire technique) : 30 %.

Monsieur le Maire propose de retenir l'Entreprise LAPEDAGNE (Société la moins disante et la mieux disante).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité donne son accord.

Monsieur le Maire rappelle que les travaux de la tranche ferme sont prévus en décembre 2010 et ceux de la tranche conditionnelle sont prévus pour mai 2011.

Vote : Pour : 14 / Contre : 0 / Abstention : 0.

## 2- PERSONNEL COMMUNAL : RENOUVELLEMENT CONTRAT À DURÉE DÉTERMINÉE.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal le renouvellement de l'emploi permanent à temps non complet d'adjoint technique de 2ème classe pour assurer l'entretien des bâtiments et des espaces verts.

La durée hebdomadaire moyenne de travail reste fixée à 7 heures.

Pour le renouvellement, il pourrait être fait application des dispositions de l'article 3-6<sup>ème</sup> alinéa de la loi du 26 janvier 1984 relative à la Fonction Publique Territoriale qui permet, dans les communes de moins de 1. 000 habitants, de recruter des agents contractuels sur des emplois permanents pour assurer les fonctions correspondant à un service à temps non complet représentant un temps de travail hebdomadaire qui n'excède pas le mi-temps. Ces contrats de travail peuvent être conclus pour une durée de 3 ans maximum renouvelables expressément dans la limite d'une durée totale de 6 ans.

L'emploi pourrait être doté de la rémunération afférente au 5<sup>ème</sup> échelon de l'échelle 3 de rémunération de la fonction publique soit actuellement l'indice brut 310 majoré (au 1<sup>er</sup> juillet 2010) 300 de la

fonction publique. Il propose d'appliquer les revalorisations de cette échelle indiciaire qui interviendraient pour les fonctionnaires.

Invité à se prononcer sur ces questions et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal,

**DÉCIDE - le renouvellement de l'emploi permanent à temps non complet d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe représentant 7 heures de travail par semaine en moyenne pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2010,**

**- que cet emploi sera doté de la rémunération afférente au 5<sup>ème</sup> échelon de l'échelle 3 de rémunération de la fonction publique – Indice brut 310 majoré (au 1<sup>er</sup> juillet 2010) 300 et que seront appliquées les revalorisations de cette échelle indiciaire intervenant pour les fonctionnaires.**

Vote : Pour : 12 / Contre : 0 / Abstention : 0.

Monsieur Alexandre LAHORE et Monsieur Jean-Claude MULÉ-BERTRANINE ne participent pas au vote.

### 3- POINT SUR LES FINANCES DE LA COMMUNE.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'au 16 novembre 2010, les finances de la Commune sont les suivantes :

Désignation	Dépenses	Recettes	Résultat
Section Investissement	284 749 €	294 189 €	+ 9 440 €
Section Fonctionnement	249 873 €	283 294 €	+ 33 421 €
<b>TOTAL</b>	<b>534 622 €</b>	<b>577 483 €</b>	<b>+ 42 861 €</b>

Le résultat cumulé au 16/11/2010 est de : + 42 861 €.

Une simulation concernant les dépenses et les recettes restant à réaliser a été faite au 31/12/2010.

Désignation	Dépenses	Recettes	Résultat
Section Investissement	324 264 €	323 675 €	- 589 €
Section Fonctionnement	300 317 €	338 032 €	+ 37 715 €
<b>TOTAL</b>	<b>624 582 €</b>	<b>661 707 €</b>	<b>+ 37 126 €</b>

### 4- SUBVENTION TÉLÉTHON.

Dans le cadre du téléthon 2010 et solidairement avec les municipalités des huit clochers organisateurs,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DÉCIDE de verser une subvention de 100 € à l'Association Française des Myopathes.**

Vote : Pour : 14 / Contre : 0 / Abstention : 0.

## 5- COMPTE RENDU DES COMMISSIONS COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES.

### 1. Création du site internet :

L'ergonomie du site internet de la Commune est terminée. La saisie des informations est en cours d'achèvement.

Le fournisseur interviendra à la mairie le 26 novembre 2010 pour réaliser la mise en forme du site.

Le lancement officiel du site est prévu début janvier 2011.

### 2. SIVU BEUSTE-LAGOS :

Monsieur le Maire rappelle à ce jour au Conseil Municipal les effectifs du RPI.

L'effectif de l'école de LAGOS (en cycle 1 et 2) est de 36 élèves dont :

- 7 en Petite Section (PS),
- 9 en Moyenne Section (MS),
- 6 en Grande Section (GS),
- 6 en Cours Préparatoire (CP),
- 8 en Cours Élémentaire 1<sup>ère</sup> année (CE1).

L'effectif de l'école de BEUSTE (en cycle 3) est de 23 élèves dans les classes suivantes :

- 9 en Cours Élémentaire 2<sup>ème</sup> année (CE2),
- 6 en Cours Moyen 1<sup>ère</sup> année (CM1),
- 8 en Cours Moyen 2<sup>ème</sup> année (CM2).

Un voyage pédagogique d'une semaine est prévu dans le courant de l'année 2011 pour les élèves du cycle 3.

### 3. Commission Aménagement de l'espace du 12/11/2010 :

Cette commission a préparé la réunion du mardi 16 novembre 2010. Lors de cette réunion les représentants du Syndicat Mixte du Grand Pau ont exposé le projet et les enjeux du Schéma de COhérence Territorial (SCOT) du Pays du Grand Pau aux délégués du Conseil Communautaire de la Communauté des Communes de la Vath-Vielha.

## 6- VENTE COUPE DE BOIS.

Monsieur le Maire propose aux administrés de la Commune, le samedi 11 décembre 2010, une vente de bois d'environ une vingtaine de lots sur les parcelles 10 A1, 10 Ra et 14.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des critères d'attributions qui seront retenus pour les lots :

- Les lots seront vendus exclusivement aux habitants de la Commune, et pour les habitants de la Commune (interdiction de vendre aux extérieurs).

- Un lot par personne, dans un premier temps, s'il reste des lots une acquisition supplémentaire pourra être faite.

Les personnes n'ayant pas terminé l'exploitation de leur lot acquis l'an passé doivent avoir achevé impérativement leur évacuation avant le 31 mars 2011.

## **7- CALENDRIER DES MANIFESTATIONS : FIN 2010 ET DÉBUT 2011.**

Le calendrier des manifestations pour fin 2010 et début 2011 est le suivant :

- 26/11/2010 : Comité Paroissial, présentation des nouveaux prêtres remplaçant l'Abbé ARAGO à 20h 30,
- 27/11/2010 : Assemblée Générale du Comité des Fêtes,  
: Banque alimentaire de 10 h à 12 h,
- 28/11/2010 : Vide grenier Agapes,
- 03/12/2010 : Remise du Livret du Citoyen à 18 h 30,
- 04/12/2010 : Assemblée Générale des Quilles de neuf,  
04,05/12/2010 : Téléthon,
- 12/12/2010 : Gala de Clic-Clac Dance,
- 17/12/2010 : Noël du RPI de Beuste,
- 18/12/2010 : Arbre de Noël de la Commune,
- 08/01/2011 : Vœux de la Municipalité,
- /03/2011 : Repas 3<sup>ème</sup> âge,
- 04/06/2011 : Gala de fin d'année,
- 10,11,12/06/2011 : Fêtes Locales,
- 24/06/2011 : Repas au Cazala (Feu de la Saint-Jean).

## **8- QUESTIONS DIVERSES.**

### **1. Point sur les contrats d'entretien :**

#### **a) Maintenance éclairage public :**

Suite à la décision du dernier Conseil Municipal, Monsieur le Maire fait part à l'assemblée qu'il a procédé à la résiliation de la maintenance de l'éclairage public par la Société CEGELEC.

Un contrat a été signé avec l'Entreprise ETPM. Après signature d'un bon de commande les guirlandes lumineuses seront installées la première semaine de décembre. Les éclairages débiteront le 11 décembre 2010.

**b) Extincteurs :**

Suite à la dernière réunion du Conseil Municipal, la commission bâtiments a finalisé l'étude comparative entre l'actuel prestataire la Société SICLI et deux entreprises concurrentes.

Il ressort que la Société SÉCURIS propose les tarifs les plus avantageux.

La commission recommande le choix de l'Entreprise SÉCURIS.

Le Conseil Municipal à l'unanimité vote cette proposition.

Vote : Pour : 12 / Contre : 0 / Abstention : 0.

**2. Subventions :**

Une subvention de 10 000 € a été attribuée à la Commune de BEUSTE pour la mise en place d'une signalisation et aménagement du carrefour entre les rues des cerisiers et les chemins d'exploitations 13 et 14.

La subvention de 15 000 € attribuée pour le local technique a été perçue en intégralité.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire, clôture la séance à 23 heures 30.

Le Maire,

Alain VIGNAU

VIGNAU Alain		BIRABEN Pierre	
CAPDEVIELLE-HOUNIEU Patricia		BUONO-MAHIEUX Virginie	Absente-Excusée
MULÉ-BERTRANINE Jean-Claude		CASSOU Valérie	Absente-Excusée
BERTHOUMIEU-LACAZE Valérie		CENDRES Monique	
LASSALLE Roger		DOASSANS-CARRÈRE Philippe	
ABADIE Jean-Pierre		LAHORE Alexandre	Absent-Excusé
BERGERET Charles	Absent-Excusé	MAGENDIE-FOURÇANS Béatrix	Absent-Excusée
BIRABEN Joseph			